



La Boivre à Poitiers (86), le 13 novembre 2022. Photo : ARB NA

PLUVIOMÉTRIE

/ p.3

Des précipitations proches des normales

EAUX SOUTERRAINES

/ p.4

83% des stations ont un niveau inférieur à la moyenne
4^e situation la moins favorable depuis 27 ans

COURS D'EAU

/ p.5

La totalité des stations avec un débit inférieur à leur
moyenne. Un DCR franchi sur le Clain.

ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES

/ p.8

27% des stations sans écoulement

MESURES DE RESTRICTION

/ p.9

Prolongation de certaines mesures

03
02

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Novembre 2022

Bulletin n°207

Novembre 2022

ÉDIT'EAU

Les pluies ont été conformes aux normales dans l'ensemble. Ainsi, le bilan hydrique du mois de novembre est positif presque partout, avec le retour des pluies efficaces.

Malgré tout, la situation des nappes souterraines s'est dégradée par rapport au mois précédent, puisque 83% des piézomètres indiquent encore un niveau inférieur à la moyenne. C'est la 4^e situation la moins favorable de ces 27 dernières années à la même période.

La totalité des cours d'eau suivis indique un débit mensuel inférieur aux moyennes de saison, et les déficits restent marqués, voire très marqués.

Les taux de remplissage des quarte grands barrages-réservoirs commencent à remonter légèrement, mais restent inférieurs à la moyenne.

La période d'application des arrêtés cadre a pris fin au 31 octobre 2022. Cependant, compte-tenu de la situation, des mesures de restriction ont été reconduites pour les différents usages.

Sommaire

EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN) / p.2

PLUVIOMÉTRIE / p.3

NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES / p.4

DEBITS DES COURS D'EAU / p.5

TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS / p.7

ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES / p.8

MESURES DE RESTRICTION / p.9

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, le BRGM, les préfectures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'OFB Nouvelle-Aquitaine.

Agence Régionale
de la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine



Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine

Avec le concours financier de
l'Union Européenne
(fonds FEDER)



Et la participation de :
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

NOVEMBRE 2022 - EN SYNTHÈSE (PAR BASSIN)

Est présentée ici une situation hydrologique synthétique du mois par grand bassin versant (situé sur le territoire de l'ex Poitou-Charentes).



THOUET ET SÈVRE NANTAISE

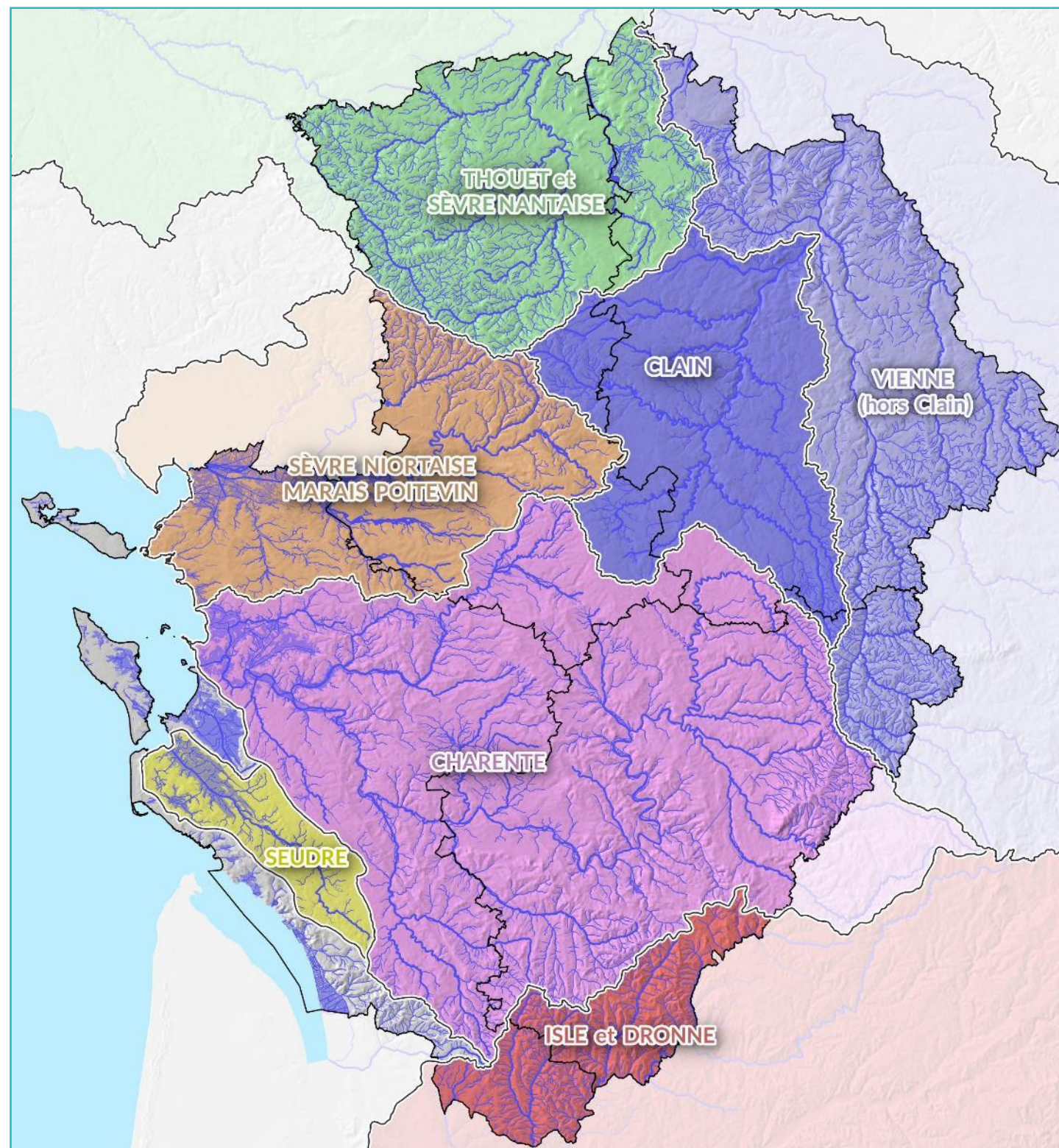
- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations conformes à la normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 1 piézomètre supérieur à sa moyenne, 6 inférieurs dont 2 aux maxima. Evolution : 6/7 3 en baisse, 4 en hausse.
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 5 stations avec un déficit très important (>-80%), 6 en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50 et -80%), 1 ND

SÈVRE NIORTAISE & MARAIS POITEVIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations conformes à la normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 1 piézomètre supérieur à la moyenne, 1 proche, 15 inférieurs. Evolution : 15/18 2 en baisse, 15 en hausse. 1 indéterminé
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations en déficit marqué par rapport à sa moyenne (entre -50 et -80%), 1 en déficit très important (> -80%). 2 ND

SEUDRE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations conformes à la normale
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 2 en baisse.
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations en déficit très marqué par rapport à la moyenne (> -80%)



Vienne (hors Clain)

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -10 à -50%
- NIVEAUX DES NAPPES** : 1 piézomètre proche de la moyenne, 4 inférieurs dont 1 aux maxima. Evolution : 4/5 3 en hausse, 2 en baisse
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 9 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50 et -80%), 2 avec un déficit très important (> -80%).

CLAIN

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations déficitaires de -10 à -25%
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 piézomètres supérieurs à la moyenne, 3 proches, 21 inférieurs dont 1 aux maxima. Evolution : 21/27 19 en hausse, 7 en baisse. 1 indéterminé.
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 5 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50 et -80%), 4 avec un déficit très important (> -80%)

CHARENTE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 10 à 50%
- NIVEAUX DES NAPPES** : 2 supérieurs à la moyenne, 42 inférieurs, dont 2 très inférieurs, et 5 proches de la moyenne. Evolution : 42/50 30 en hausse, 19 en baisse. 1 indéterminé.
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 13 stations en déficit marqué par rapport à leur moyenne (entre -50 et -80%), et 2 en déficit très important (>80%).

ISLE ET DRONNE

- PLUVIOMÉTRIE** : des précipitations excédentaires de 10 à 25%
- NIVEAUX DES NAPPES** : 3 piézomètres inférieurs à la moyenne. Evolution : 3/3 1 en baisse, 2 en hausse.
- DÉBITS DES COURS D'EAU** : 2 stations en déficit marqué (entre -50 et -80%). 1 en déficit très marqué (> -80%). 1 ND

Légende – Pictogrammes

- Précipitations
X : nombre de stations de la couleur indiquée
Y : nombre de stations total du bassin
- Niveaux des nappes
X/Y
- Débits des cours d'eau
X/Y

Légende – couleurs des pictogrammes

- Très supérieur à la moyenne / excédent important
- Légèrement supérieur à la moyenne / léger excédent
- Conforme à la moyenne
- Légèrement inférieur à la moyenne / léger déficit
- Très inférieur à la moyenne / déficit marqué
- Fortement inférieur à la moyenne / déficit très important

PLUVIOMÉTRIE

Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

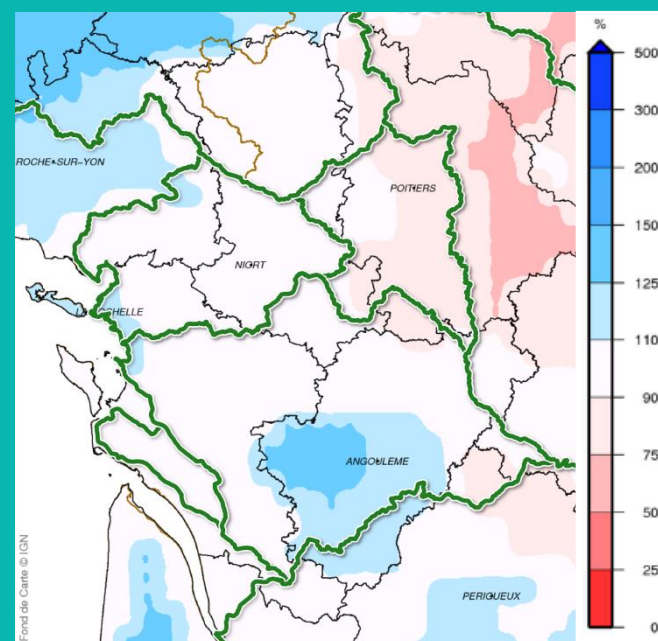
Bulletin mensuel de septembre 2022 édité le 05 décembre 2022.

Dans ce bulletin sont utilisées les nouvelles normales de référence sur la période 1991-2020.

Pluviométrie du mois de novembre 2022

Les cumuls mensuels sont conformes aux normales en Deux-Sèvres, Charente-Maritime, et Charente, voire excédentaires de 10 à 50% dans la moitié sud de la Charente.

En Vienne, ils sont déficitaires de -10 à -25% sur presque tout le département, voire jusqu'à -50% à l'est.



Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations de novembre 2022

Cumuls aux quatre principales stations

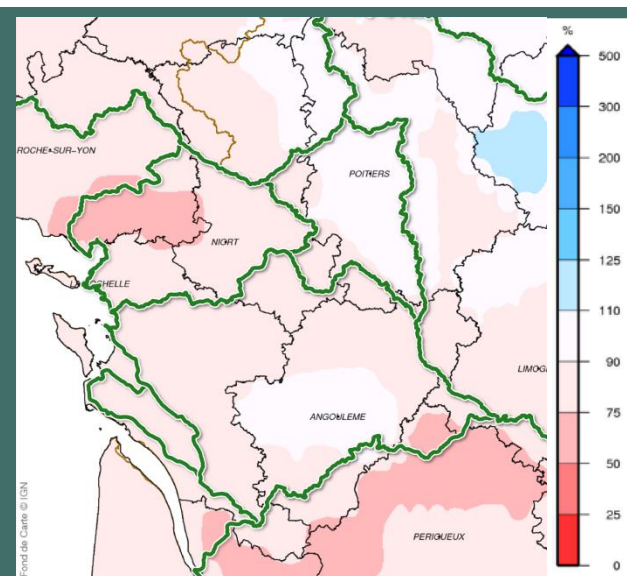
Les cumuls pluviométriques du mois de novembre 2022 sont inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles aux stations de La Rochelle (-14%) et Poitiers (-20%), proche de la moyenne à Niort (-8%), et supérieur à Cognac (+29%).

COGNAC		LA ROCHELLE		NIORT		POITIERS - BIARD	
OCTOBRE	NOVEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
65.8	113.7	38.8	81.5	51.3	84.7	69.6	59.7
(76,4)	(87,9)	(83,7)	(94,6)	(88,4)	(92,3)	(72,4)	(74,8)

Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1991-2020) sont écrits entre parenthèses (en mm).

Pluviométrie cumulée de novembre 2022

Les cumuls depuis novembre sont déficitaires presque partout, de -10 à -25% le plus souvent, hormis sur les parties ouest et nord de la Vienne, au nord-est des Deux-Sèvres, et au centre de la Charente, où ils sont proches de la normale.

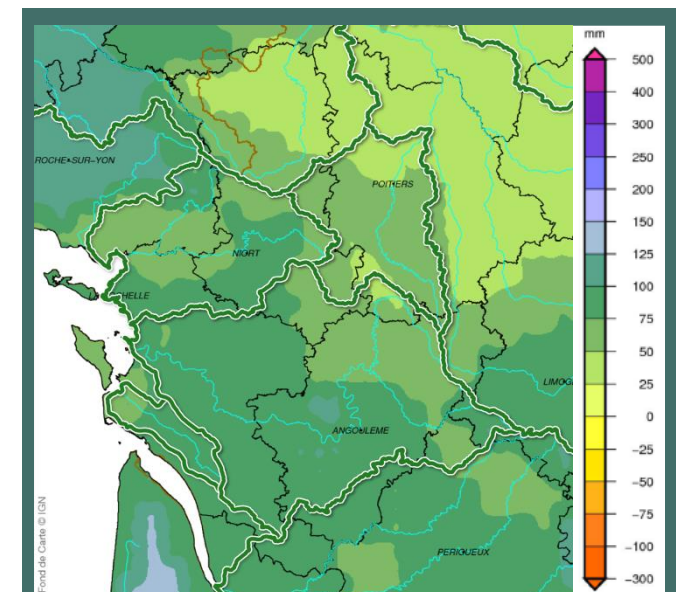


Carte des rapports aux normales 1991/2020 des précipitations (novembre 2022)

Pluies efficaces

Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

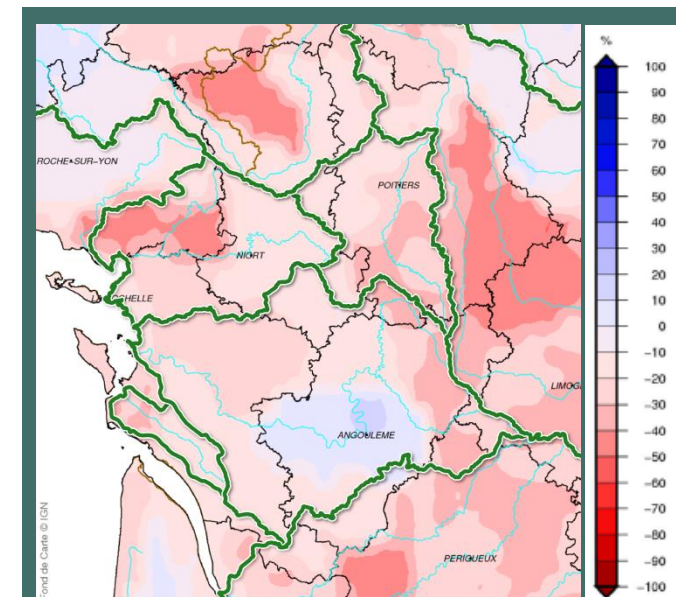
Le bilan hydrique est partout positif (de 50 à 100 mm le plus souvent), sauf sur les parties nord des Deux-Sèvres et de la Vienne, ainsi qu'à l'est de ce département, où il est de seulement 25 à 50 mm.



Cumul des pluies efficaces de novembre 2022

Humidité dans les sols superficiels

Au 1er décembre, les sols sont bien humidifiés au centre de la Charente, mais restent encore secs sur le nord-est de ce département, ainsi qu'à l'est et au sud des Deux-Sèvres et au nord de la Vienne. Ailleurs, ils sont moyennement humidifiés.



Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols le 1er décembre 2022



Pour en savoir plus ...

<https://meteofrance.fr/actualite/publications/les-publications-de-meteo-france>

Retrouvez dans cette rubrique les bilans climatiques nationaux, les résumés climatiques régionaux, les prévisions saisonnières, les points neige et les bilans hydrauliques des sols.

NIVEAUX DES NAPPES SOUTERRAINES

Sources : Région Nouvelle-Aquitaine, BRGM ; traitements ARB NA

Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

En 2021-2022, la période de reconstitution des ressources en eau s'est enclenchée relativement tard (fin décembre) après une période de sécheresse. Malgré des précipitations importantes en décembre, début mars la situation apparaît plutôt défavorable, à la veille de la période d'étiage durant laquelle débute la phase de vidange des ressources en eau. La succession de trois mois secs ensuite (mars, avril, et mai), confirme cette situation, malgré un mois de juin pluvieux en dernière décade. Celui-ci a ensuite été suivi de 2 mois très secs, juillet et août, puis d'un mois de septembre peu arrosé. Le mois d'octobre ensuite, très sec et chaud, a été dans la continuité des mois précédents. Fin novembre, on observe une remontée des niveaux, mais la majorité d'entre eux reste toutefois inférieure à la moyenne.

La situation observée fin novembre ne s'est guère améliorée par rapport au 31 octobre, avec **93 piézomètres** présentant un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, soit **83% du parc** tous types de nappes confondus (84% fin octobre). **17%** des piézomètres indique des **niveaux proches ou supérieurs à la moyenne** (23% fin octobre).

Fin novembre, **36 piézomètres** sur 112 présentent une **baisse** par rapport au mois précédent.

Au 30 novembre, la situation de 2022, se situe au 4^e rang des situations les moins favorables de ces vingt-sept dernières années, juste derrière 2005, 2011 et 2017.

Synthèse par type de nappe

Pour les nappes libres :

6% des piézomètres sont **proches ou supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (13% fin octobre), dont 4% proche de la moyenne ; **93 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (**94%**).

Pour les nappes captives :

42% des niveaux piézométriques sont **proches à supérieurs** à la moyenne de plus de 5% (50% fin octobre), dont 27% proche de la moyenne ; **19 piézomètres** sont **inférieurs** à la moyenne (**58%**).

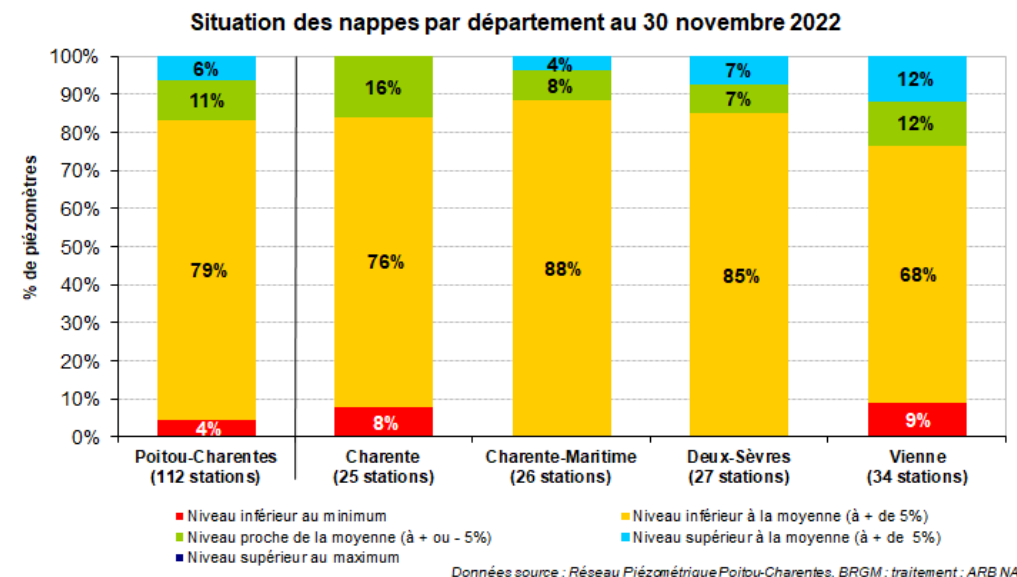
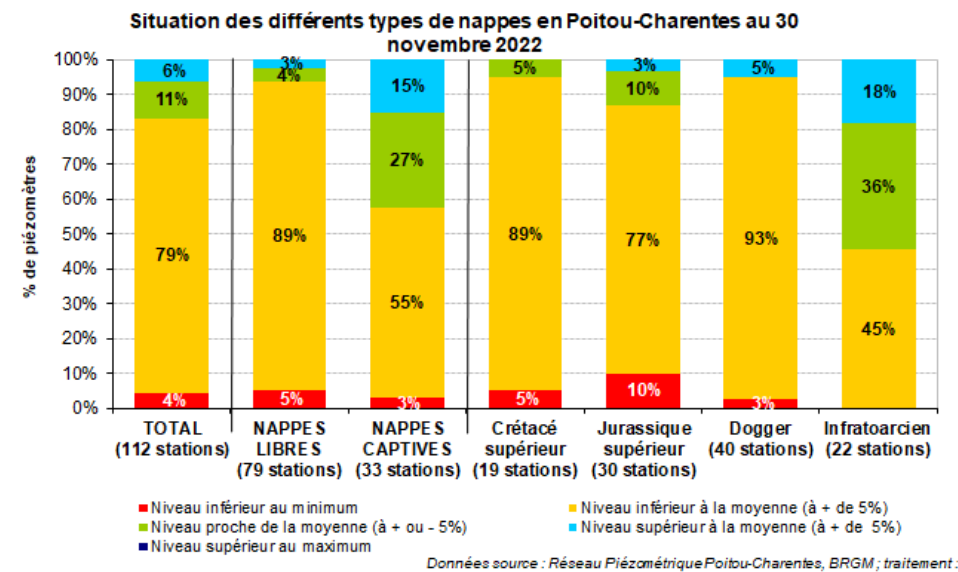
Synthèse par département

En Charente : la situation **ne s'est pas améliorée** fin **novembre** par rapport à fin octobre, avec **16%** de piézomètres **proches** de la moyenne (24% = fin octobre) ; **21 piézomètres** (sur 25) sont inférieurs à la moyenne fin novembre, soit **84%**.

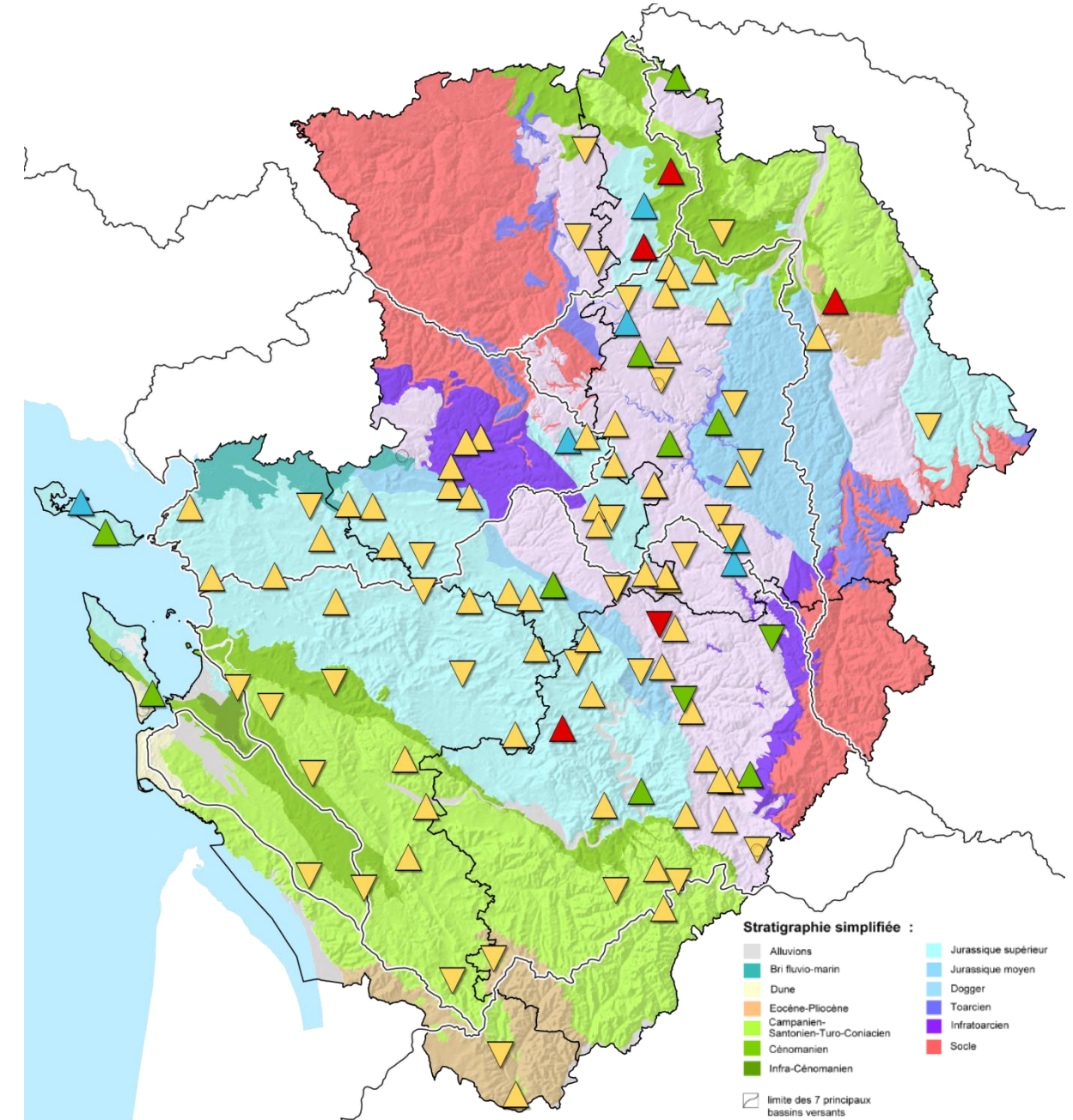
En Charente-Maritime : la situation observée fin **novembre s'est dégradée** par rapport à celle observée fin octobre: en effet, **12%** des piézomètres se situent **proches à supérieurs** à la moyenne (15% fin octobre). **23 piézomètres** (sur 26) sont en dessous de la moyenne (**88%**).

En Deux-Sèvres : la situation fin **novembre s'est dégradée** par rapport à celle observée fin septembre: **14%** des piézomètres sont **proches à supérieurs** à la moyenne (20% fin octobre) ; **23 piézomètres** (sur 27) sont en dessous de la moyenne (**86%**).

En Vienne : la situation fin **novembre s'est dégradée** par rapport à celle observée fin octobre, puisque **23%** des piézomètres présentent un niveau **proche à supérieur** à la moyenne, contre 33% fin octobre ; **26 piézomètres** (sur 34) sont inférieurs à la moyenne (**77%**).



Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 30 novembre 2022



LEGENDE - Niveau piézométrique des stations de mesure par rapport :
- au mois précédent :
- à l'historique des mesures :

- △ Hausse
- Stable
- ▽ Baisse
- Non-déterminé
- Supérieur au maximum
- Supérieur à la moyenne de plus de 5%
- Egal à la moyenne de plus ou moins 5%
- Inférieur à la moyenne de plus de 5%
- Inférieur au minimum



Pour en savoir plus ...

www.piezo-poitou-charentes.org

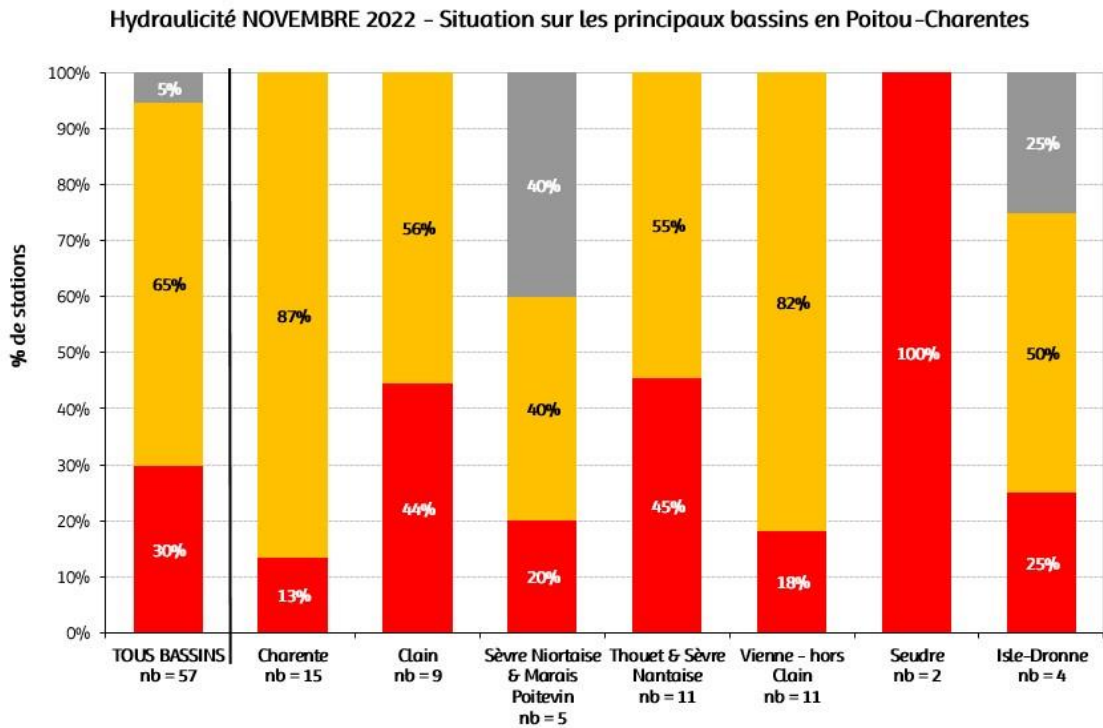
Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes

DEBITS DES COURS D'EAU

Source des données : Banque HYDRO / DREAL Nouvelle-Aquitaine - Département Hydrométrie et Prévision des Crues ; Traitements : ARB NA.

Le graphique et la carte de suivi de l'hydraulicité permettent de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (57 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

Courant octobre, tous les débits des cours d'eau ont été inférieurs aux moyennes de saison. Ainsi, la totalité des stations du territoire présente un débit moyen mensuel inférieur à leur moyenne interannuelle de novembre. Les déficits sont marqués voire même très importants (95 % des stations avec un déficit compris entre 50% et 100%). Le Débit de Crise a été franchi durant 2 jours sur le Clain.



Voir la carte de la page suivante pour le détail par station.

Légende Hydraulicité - Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel :

0 à 20% / 20 à 50% / 50 à 90% / 90 à 110% / 110 à 150% / > 150% / Indéterminé

Tableau de situation vis-à-vis du débit moyen mensuel sur 7 points nodaux du territoire

Station	DOE	DCR	NOVEMBRE 2022	
			Débit moyen mensuel par rapport au DOE	Débits moyens journaliers par rapport au DCR
La Vienne à Ingrandes	21	16	30.94	>DOE
Le Clain à Poitiers [Pont-Neuf]	3	1.9	2.42	<DOE
Le Thouet à Montreuil-Bellay [Saint Eloi]	0.5	0.2	2.12	>DOE
La Sèvre Niortaise à Niort [La Tiffardière]	2	1.2	3.41	>DOE
La Dronne à Bonnes	2.6	1.8	4.60	>DOE
La Charente à Vindelle [Coursac]	3	2.5	5.27	>DOE
La Seudre à Saint-André-de-Lidon	0.1	0.025	0.12	>DOE

Unités : m³/s

Nota - Débit Objectif d'Etiage (DOE) / Débit de Crise (DCR) : dans le présent bulletin, la valeur des DOE et DCR est comparée aux débits moyens mensuels, ce qui diffère de l'évaluation du respect de ces valeurs au sens des SDAGE.



Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/liste-des-stations-debits/>

Suivez les débits quotidiennement

Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique ; traitements ARB NA.

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à 10 m³/s. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 *), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à 10 m³/s ».

* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

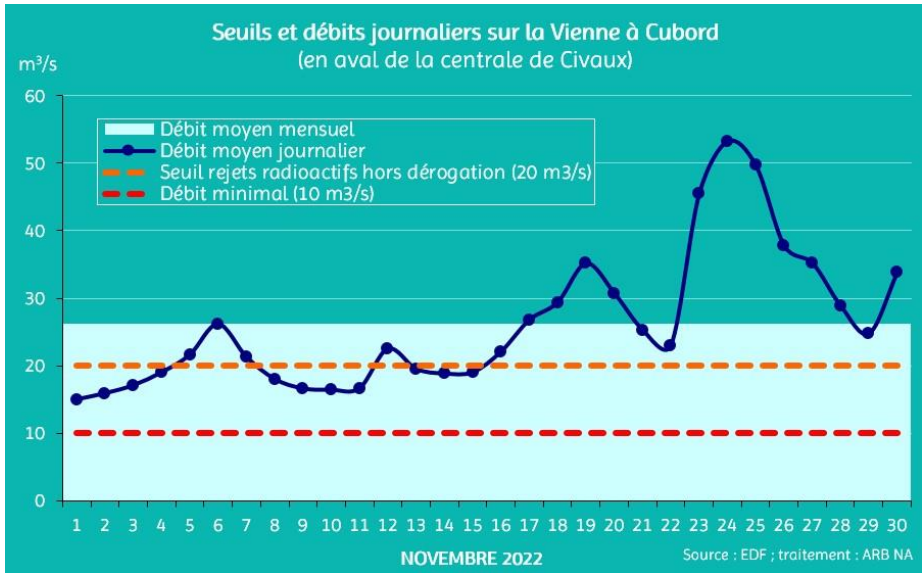
La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de 4 m³/s, dont 2 m³/s sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont autorisés lorsque le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s. Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris entre 20 et 27 m³/s, les rejets donnent lieu à une information de l'ASN. Un régime dérogatoire permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des rejets entre 10 et 20 m³/s. Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord (station débitmétrique de référence) = 33.85 m³/s
- à Lussac-les-Châteaux = 25.95 m³/s

Le débit de la Vienne a fluctué autour de 20 m³/s pendant la première partie du mois, puis a nettement augmenté au cours de 2 épisodes pluvieux en seconde partie du mois, notamment le 24 (53 m³/s), et redescendre ensuite en fin de période.

Courant novembre le débit journalier est resté au-dessus du débit minimal (10 m³/s), autorisant la centrale à fonctionner. Par contre, il est resté sous le seuil minimal pour les rejets radioactifs hors dérogation (20 m³/s), pendant onze jours, la première quinzaine du mois. En conséquence, les effluents ont été stockés dans l'attente de conditions de débit autorisant les rejets.

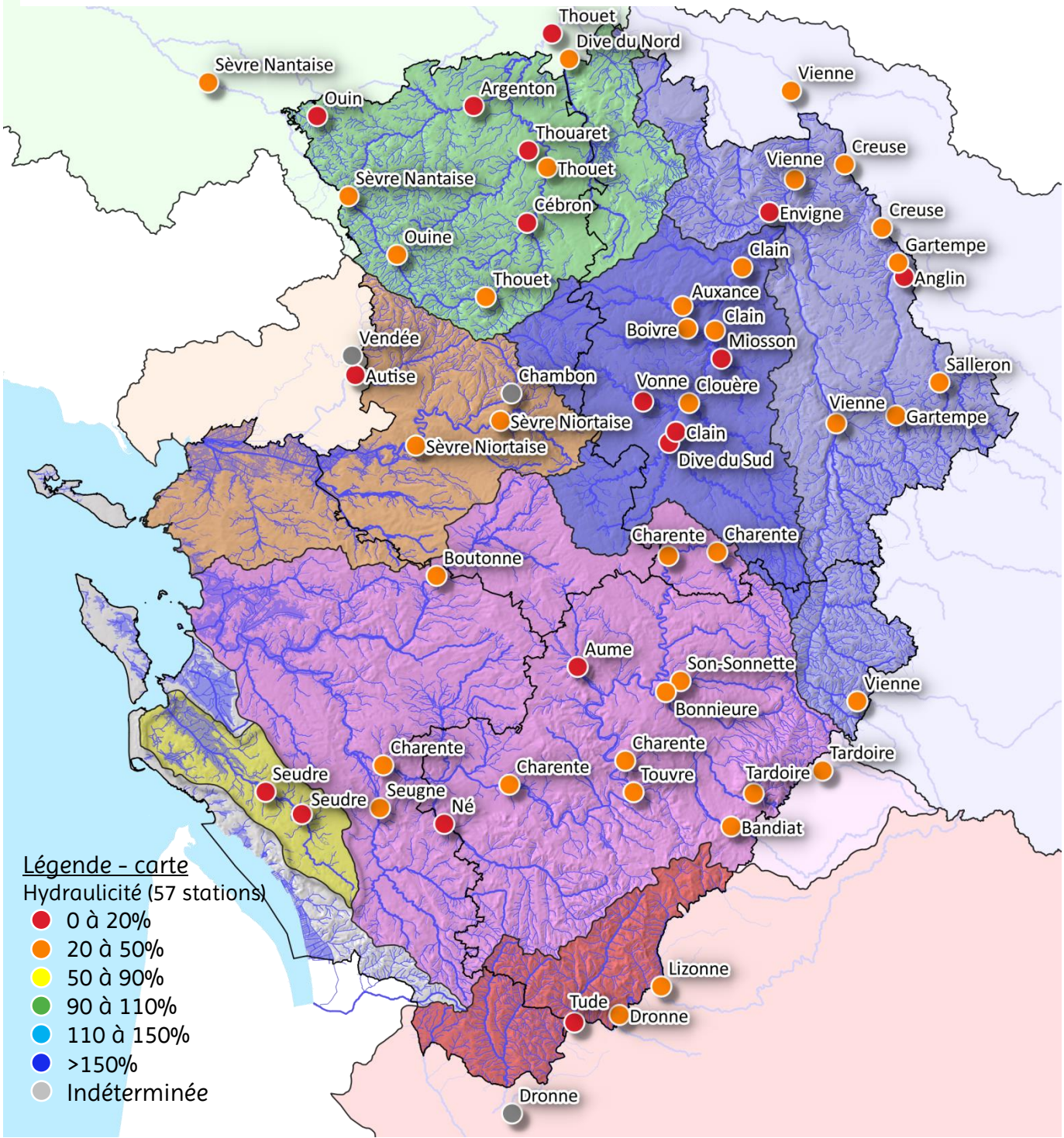


Pour en savoir plus ...

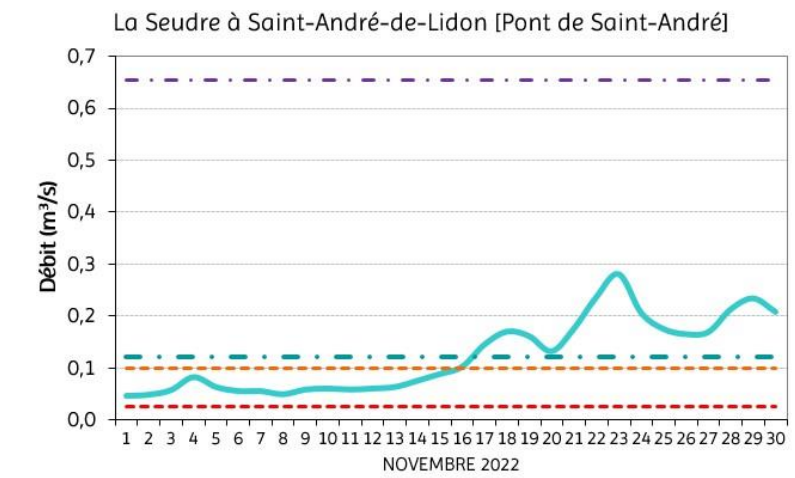
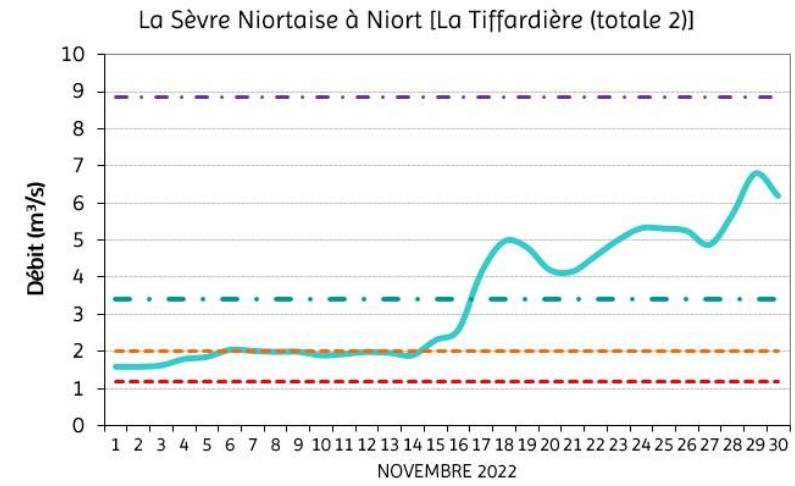
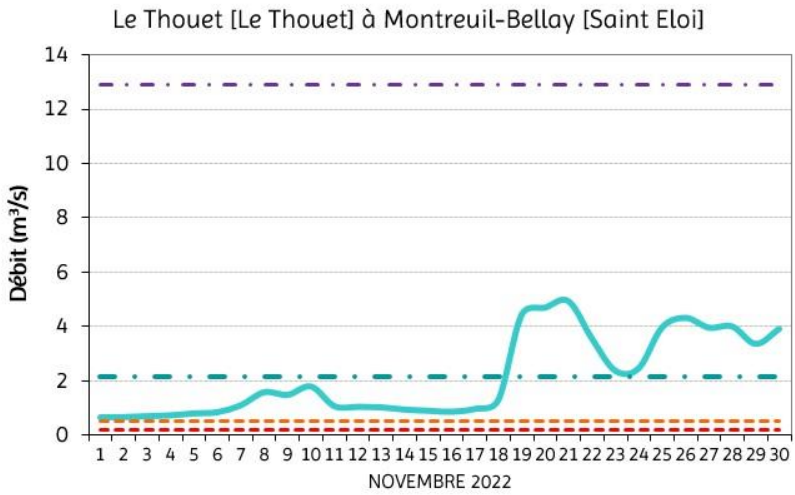
<https://www.edf.fr/centrale-nucleaire-civaux>

Consultez la page du site d'EDF dédiée à la centrale nucléaire de Civaux

Carte Hydraulicité NOVEMBRE 2022 - Rapport entre le débit moyen mensuel et le débit moyen mensuel interannuel

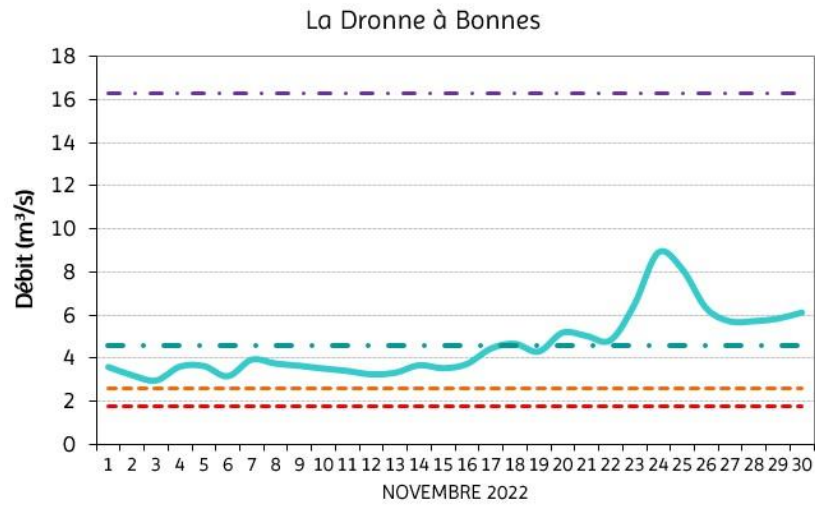
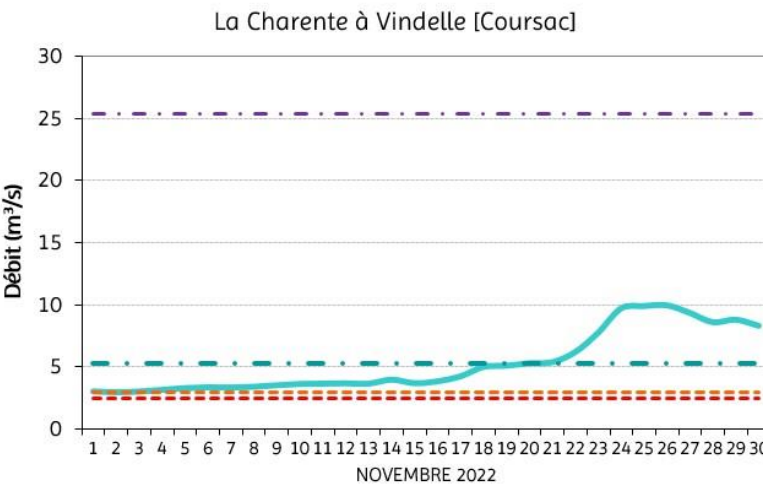
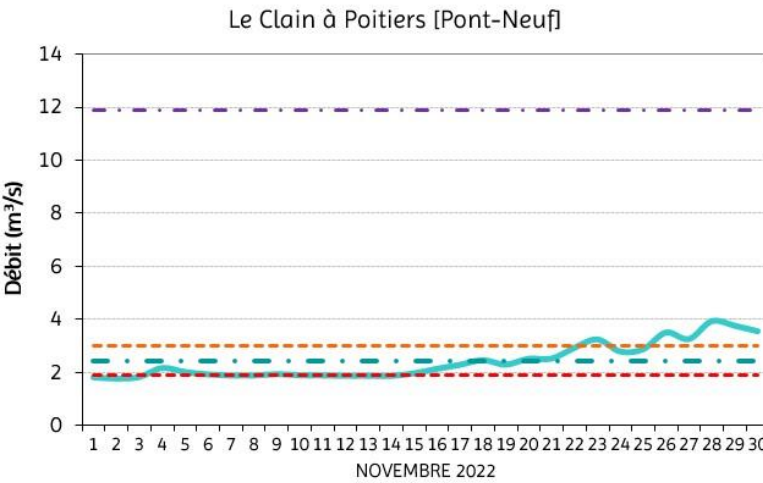
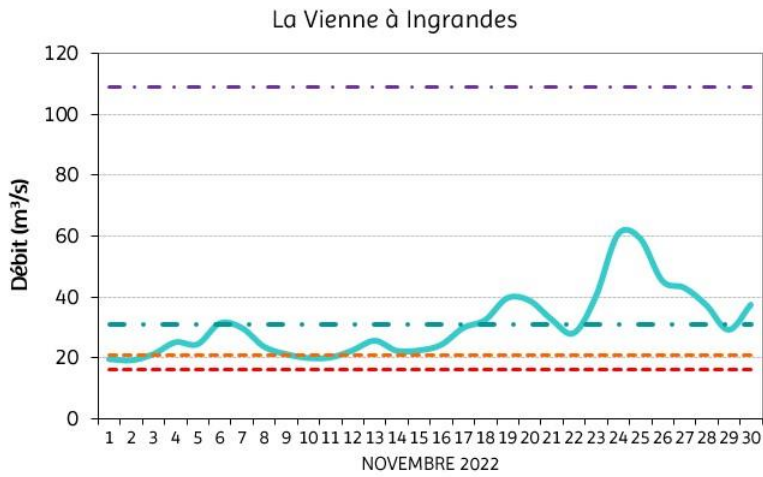


Légende - carte
Hydraulicité (57 stations)
● 0 à 20%
● 20 à 50%
● 50 à 90%
● 90 à 110%
● 110 à 150%
● >150%
● Indéterminée



Légende – graphiques débits du mois

— Débit journalier	— Débit Objectif d'Étiage (DOE)
- - Débit moyen mensuel	- - Débit de Crise (DCR)
- - Débit moyen mensuel interannuel	- -



Données source : Banque HYDRO – producteurs : services d'hydrométrie et de prévision des crues, DREAL Nouvelle-Aquitaine.
Traitements et conceptions graphiques : ARB NA

TAUX DE REMPLISSAGE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS

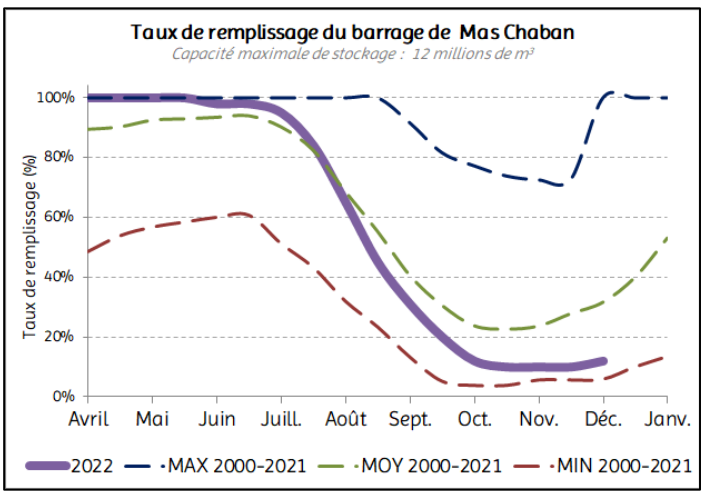
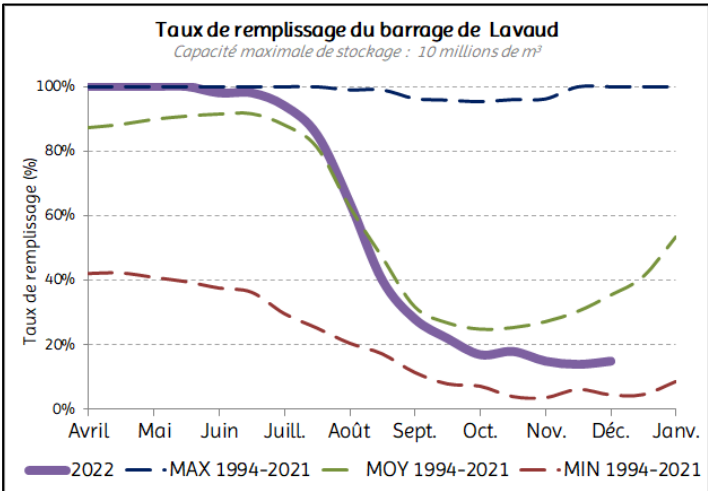
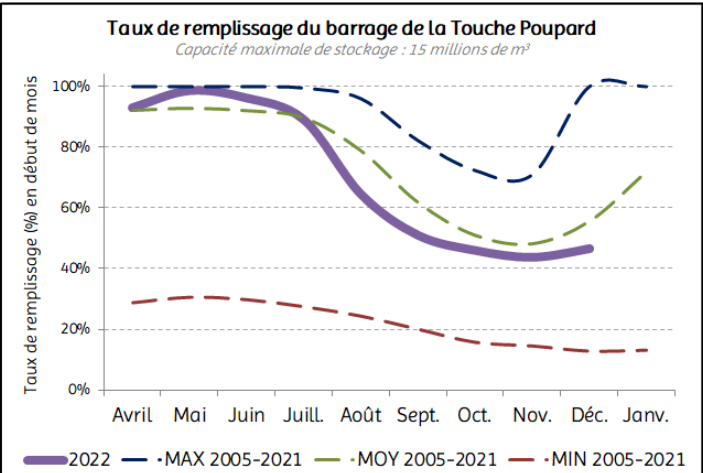
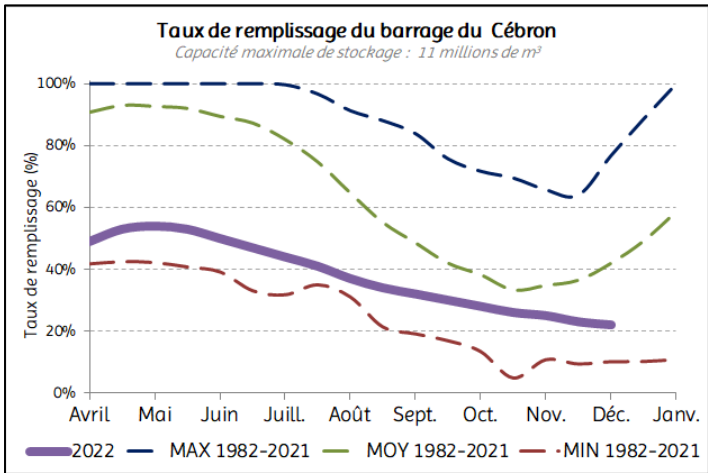
Sources : SPL des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente ; traitements ARB NA.

Les taux de remplissage maximum ont été atteints dès le mois de janvier pour Lavaud et Mas Chaban, et début mai pour la Touche-Poupard. En revanche, le Cébron n'était rempli qu'à moitié à la veille de la période de soutien d'étiage.

En légère hausse, les volumes d'eau stockés début décembre par les barrages de Lavaud, de Mas Chaban, et de la Touche Poupard, sont inférieurs à leurs niveaux moyens. Celui du Cébron, toujours en baisse, est lui aussi inférieur à sa moyenne.

Pour rappel, en Charente, jamais une campagne de soutien d'étiage n'avait commencé aussi tôt dans la saison (19 mai). Le précédent record d'ouverture datait de 2011, année très sèche, avec une ouverture le 6 juin 2011.

Sur la Touche Poupard, les lâchers ont également commencé plus tôt qu'habituellement.



Pour rappel, les réserves en eau de Lavaud et de Mas Chaban (situés sur le secteur amont de la Charente) sont utilisées pour l'irrigation et en soutien d'étiage, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas.

Les barrages du Cébron (situé sur le Thouet) et de la Touche Poupard (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable.



Pour en savoir plus ...

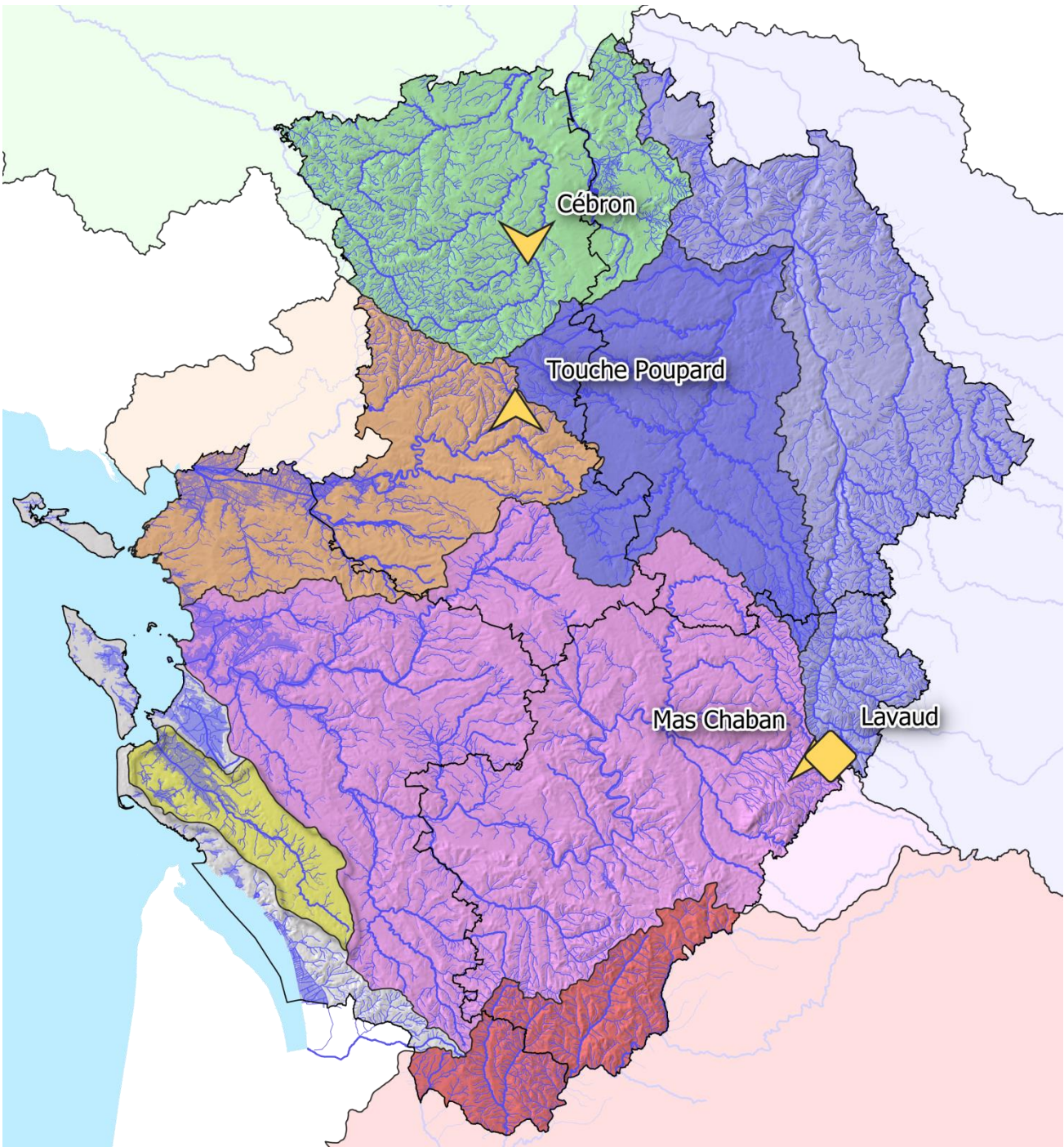
<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL

Carte représentant l'état de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs du secteur Poitou-Charentes fin novembre - début décembre 2022



LEGENDE - Taux de remplissage des barrages-réservoirs :

- par rapport au mois précédent :	- par rapport à l'historique des mesures :
▲ Hausse	Supérieur ou égal au maximum
◊ Stable	Supérieur à la moyenne de plus de 5 %
▼ Baisse	Egal à la moyenne de plus ou moins 5 %
○ Non déterminé	Inférieur à la moyenne de plus de 5 %
	Inférieur à la moyenne de plus de 25 %
	Inférieur au minimum
	Non déterminé

ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES

Sources : Office français de la Biodiversité (OFB), fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique (16, 17, 79, 86), Syndicat du Bassin Versant du Né (SIAH Né) et Syndicat Mixte des bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran (SYMBA) ; traitements ARB NA.



Carte du suivi de l'écoulement des cours d'eau de l'Observatoire National des Etiages en Poitou-Charentes
Campagne complémentaire de fin novembre 2022

Observatoire National Des Etiages (ONDE)

Dans le cadre du réseau de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE), caractérisant les écoulements des petits cours d'eau, des campagnes mensuelles de suivi usuel ont lieu en fin de mois, de mai à septembre, tandis que la fréquence du suivi complémentaire est laissée à l'appréciation des acteurs locaux.

Les observations caractérisent les écoulements des cours d'eau selon quatre modalités différentes :

- classe 1a = écoulement visible acceptable ;
- classe 1f = écoulement visible faible ;
- classe 2 = écoulement non visible ;
- classe 3 = assec.

En lien avec la situation quantitative délicate, différentes campagnes complémentaires ont eu lieu depuis le début d'année 2022 dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente, et de la Charente-Maritime.

Une nouvelle campagne ONDE complémentaire s'est déroulée fin novembre dans les quatre départements de l'ex-Poitou-Charentes (voir résultats dans le tableau).

	Charente		Charente-M.		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-C.	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
stations classe 1a "écoulement visible acceptable"	37	52%	50	56%	23	41%	33	35%	143	46%
stations classe 1f "écoulement visible faible"	12	17%	15	17%	23	41%	32	34%	82	26%
stations classe 2 "écoulement non visible"	2	3%	2	2%	1	2%	5	5%	10	3%
stations classe 3 "assec"	20	28%	23	26%	9	16%	24	26%	76	24%
Total stations	71	100%	90	100%	56	100%	94	100%	311	100%
Indice ONDE *	7.0		7.3		8.3		7.2		7.4	

Tableau des résultats de la campagne complémentaire ONDE de fin novembre 2022

En lien avec les conditions météorologiques, la situation hydrologique s'est améliorée pour les milieux aquatiques. En effet, **46%** des stations présentent un cours d'eau avec un écoulement visible acceptable, tandis que **27%** des stations sont sans écoulement.

Les départements de la Charente et de la Charente-Maritime et de la Vienne, sont particulièrement concernés, puisque **30%** des points observés sont en assec ou en écoulement non visible. La situation est également délicate en Deux-Sèvres, avec **18%** des points en assec ou en écoulement non visible.

* Indice ONDE : cet indicateur varie de 0 à 10. 0 correspond à une situation où toutes les stations d'un département sont à sec, et 10 correspond à une situation où toutes les stations présentent un écoulement continu. Il est calculé de la manière suivante : $(5 * N2 + 10 * N1) / N$; avec N = nombre total de stations, N1 = nombre de stations en écoulement continu et N2 = nombre de stations en écoulement interrompu.



Pour en savoir plus ...

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivi-des-ecoulements/>

Consultez l'ensemble des résultats des campagnes ONDE précédentes sur le site de l'ARB NA : Outils > Suivi des écoulements > Le suivi des écoulements en ponctuel par l'OFB

<https://onde.eaufrance.fr>

Observatoire national des étiages - Eaufrance

MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

Après la phase de consultation du public, les arrêtés cadre 2022 ont été signés par les préfets. Ils définissent le cadre des dispositions à mettre en œuvre en matière de gestion des situations de crise liées à l'apparition d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau. Chaque arrêté précise la période pour laquelle les plans d'alerte sont valables.

La période d'application de ces arrêtés cadre a pris fin au 31 octobre 2022. Néanmoins compte-tenu de la stabilisation des ressources en eau à des niveaux historiquement bas, des faibles prévisions météorologiques, de la baisse des pressions de prélèvements sur les milieux et de la nécessité de rester attentifs à la fragilité de la ressource en eau, des mesures de restriction ont été reconduites pour les différents usages dans plusieurs départements.

Suivi des mesures de restriction en novembre 2022

Département de la Vienne

Les usages à partir du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) sont restés au niveau de crise jusqu'au 30 novembre 2022. Toutefois, pour les usages relatifs aux piscines, au lavage de voiture et au nettoyage de façades, toitures et trottoirs les restrictions sont restées au niveau 3 (alerte renforcée).

[Communiqué de presse du 28 octobre 2022](#) et [carte des mesures de restriction](#).

Département des Deux-Sèvres

En novembre, plusieurs mesures de restriction des usages de l'eau font l'objet d'une prorogation ou d'un allègement. Les mesures de restrictions s'appliquent pour les usages publics ou privés et quelle que soit la ressource (eaux superficielles, eaux souterraines et adduction d'eau potable) à compter du 1^{er} novembre 2022.

[Communiqué de presse du 31 octobre 2022](#) et [arrêté du 31 octobre 2022](#).

Département de la Charente-Maritime

Des mesures de restriction ont été prolongé en novembre notamment l'interdiction de remplissage des plans d'eau et réglementant la manœuvre de tous les ouvrages hydrauliques sur l'ensemble des cours d'eau et marais, et l'interdiction des prélèvements d'eau en vue du remplissage ou du maintien à niveau des retenues et plans d'eau à usage d'irrigation. A noter que certaines mesures ont été levées au cours du mois pour certains territoires. Communiqués de presse du [28 octobre](#), [08 novembre](#), [18 novembre](#), et [arrêtés associés](#).

Département de la Charente

L'interdiction de manœuvre de vannes et de remplissage des plans d'eau a été abrogée à compter du 19 novembre 2022 et l'interdiction de remplissage des plan d'eau maintenue jusqu'au 30 novembre 2022, sur tous les secteurs du département de la Charente.

[Arrêté de restriction du 18 novembre 2022](#)

Pour en savoir plus ...



<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Site de l'information sécheresse du Gouvernement

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Site de la préfecture de la Vienne

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-peche/Gestion-de-la-ressource-en-eau>

Site de la préfecture des Deux-Sèvres

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Suivi-hivernal-2022-2023>

Site de la préfecture de la Charente-Maritime

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Gestion-de-l-eau> - Site de la préfecture de la Charente

Situation Hydro



Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin

Bulletin n°207 – Novembre 2022

Ce document est consultable, téléchargeable dans son intégralité, et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA
Rubrique : Publications > Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)
<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

Consulter les bulletins de situation hydrologique sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.
Rubrique : Outils > Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine
<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



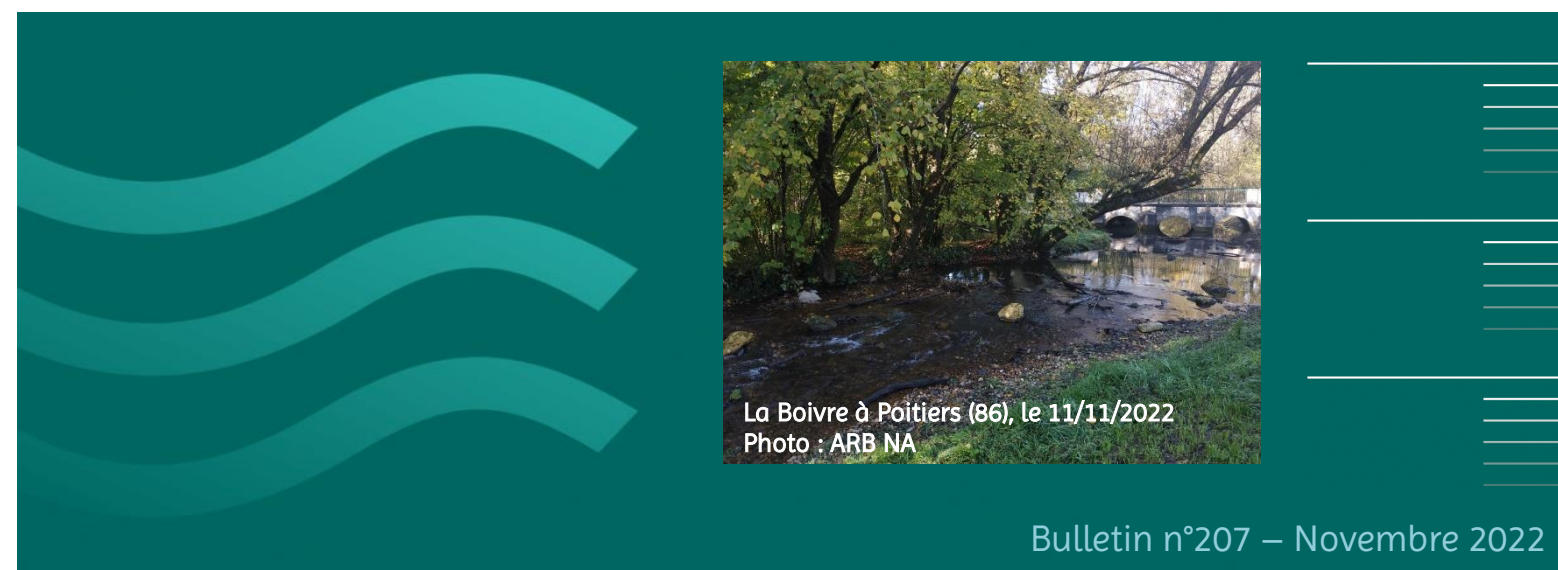
Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine



Avec le concours financier de l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres



Bulletin n°207 – Novembre 2022